

SEANCE du jeudi 28 mai 2020

**Procès verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection d'un
maire et de 4 adjoints**

COMMUNE DE MARILLAC LE FRANC

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à 20h00 les membres du conseil municipal de la commune de Marillac le Franc proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux

AUTANT ERIC
BOISSEAU MARIE-HELENE
BORREGA YANN
BOURDIER NICOLLE
DENIS YANNICK
GRELBIN SUZANNE
HENRARD PATRICK
LAVERGNE MARIE CLAIRE
LESBARRERES PHILIPPE
MANDAVY PASCAL
POUTHIER DELPHINE
SANSREFUS EVELYNE
PROUX DOMINIQUE
RAMSDALE PHILIP

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BARDOULAT Pierre, maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer mesdames et messieurs

AUTANT ERIC
BOISSEAU MARIE-HELENE
BORREGA YANN
BOURDIER NICOLLE
DENIS YANNICK
GRELBIN SUZANNE
HENRARD PATRICK
LAVERGNE MARIE CLAIRE
LESBARRERES PHILIPPE
MANDAVY PASCAL
POUTHIER DELPHINE
SANSREFUS EVELYNE
PROUX DOMINIQUE
RAMSDALE PHILIP

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur RAMSDALE Phillip, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Marie-Hélène BOISSEAU.

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité **le conseil à procéder à l'élection d'un maire**, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4, L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Déduire les bulletins blancs ou nuls : 1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mr BARDOULAT Pierre : 14 quatorze voix

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Bardoulat Pierre élu Maire, à l'élection de quatre adjoints.

Election du premier adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Déduire les bulletins blancs ou nuls : 1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme BOURDIER Nicolle : 14 quatorze voix

Mme Bourdier Nicolle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} adjointe et a été immédiatement installée.

Election du second adjoint

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Déduire les bulletins blancs ou nuls : 1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame BOISSEAU Marie-Hélène: 14 quatorze voix

Mme BOISSEAU Marie-Hélène ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée seconde adjointe et a été immédiatement installée.

Election du troisième adjoint

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Déduire les bulletins blancs ou nuls : 1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur MANDAVY Pascal : 14 quatorze voix

Monsieur MANDAVY Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Déduire les bulletins blancs ou nuls : 1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur PROUX Dominique : 14 quatorze voix

Monsieur PROUX Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux

Syndicat du Karst

Titulaire : Marie-Claire Lavergne

Suppléant : Patrick Henrard

Charente Eau

Titulaire : Marie-Claire Lavergne

Suppléant : Yannick Denis

ATD

Titulaire : Pascal Mandavy

Suppléant : Pierre Bardoulat

SDEG

Titulaire : Pierre Bardoulat

Suppléant : Dominique Proux

Communauté de communes la Rochefoucauld-Porte du Périgord

Titulaire : Pierre Bardoulat

Suppléant : Nicolle Bourdier

SIVOS (Marillac-le -Franc et Yvrac-et-Malleyrand)

Titulaires : Pierre Bardoulat, Delphine Pouthier, Evelyne Sansrefus

Suppléants : Yann Borrega, Yannick Denis, Suzanne Grelbin

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures quinze.

Tableau d'émarginement du Conseil Municipal

Mr AUTANT Eric	Mr BARDOULAT Pierre	Mme BOISSEAU Marie-Hélène	Mr BORREGA Yann	Mme BOURDIER Nicolle
Mr DENIS Yannick	Mme GRELBIN Suzanne	Mr HENRARD Patrick	Mme LAVERGNE Marie-Claire	Mr LESBARRERES Philippe
Mr MANDAVY Pascal	Mme POUTHIER Delphine	Mme SANSREFUS Evelyne	Mr PROUX Dominique	Mr RAMSDALE Philip

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le maire

Pierre BARDOULAT